

*Et si un jour ma vie bascule,  
QUI décidera à ma place?*



*Avez-vous rédigé vos directives anticipées?*

**Les directives anticipées (DA)** sont l'expression de vos volontés rédigées à l'avance quant aux soins et aux traitements que vous souhaiteriez recevoir ou non dans le cas où vous n'auriez plus la capacité de le faire par vous-même suite à une maladie ou un accident.

Un exercice exigeant mais surtout apaisant.

Pour vous accompagner à la rédaction de vos DA:

**Laurence Frésard**

Éducatrice sociale

laurence.f@bluewin.ch

078 823 41 81

*S'accorder du temps pour mieux vivre le Présent*